



**LES TENSIONS ET CONFLITS QUI SE SONT MANIFESTÉS ENTRE LES ÉTATS  
DU CAUCASE ET D'ASIE CENTRALE A LA FIN DU XX<sup>ÈME</sup> SIÈCLE SONT-ILS LE  
SYMPTÔME DE LA RESURGENCE D'UN GRAND JEU RUSSO-AMÉRICAIN OU  
LA CONSÉQUENCE DE RIVALITÉS LOCALES ?**

## **MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE**

**Du Chef d'escadrons (Terre) Christophe Cazelles, France.**

AVRIL 2005

## FICHE DOCUMENTAIRE

1. Les tensions et conflits qui se sont manifestés entre les États du Caucase et d'Asie centrale à la fin du xx<sup>ème</sup> siècle sont-ils le symptôme de la résurgence d'un grand jeu russo-américain ou la conséquence de rivalités locales ?
2. Chef d'escadrons (Terre) Christophe Cazelles, France.
3. 1<sup>o</sup> avril 2005
4. Division B, groupe B6
5. Mémoire de géopolitique

La disparition de l'URSS a entraîné une réorganisation dans le Caucase et en Asie centrale, qui a été accompagnée de tensions et de conflits. On a souvent considéré que ceux-ci étaient le symptôme d'un nouveau Grand jeu opposant la Russie et les Etats-Unis, et relevait à ce titre de la géostratégie. Cependant l'examen de la nouvelle architecture politique régionale comme de l'évolution économique et en particulier de l'exploitation des ressources met en évidence la part prépondérante prise par les intérêts locaux des nouveaux Etats, qui relèvent de la géopolitique.

6. Mots clefs : Géopolitique, Asie centrale, Caucase, mer Caspienne, Arménie, Azerbaïdjan, Georgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan.

# TABLE DES MATIERES

|  |          |
|--|----------|
| <b>INTRODUCTION</b> .....  | <b>2</b> |
| <b>1. LA NOUVELLE DONNE POLITIQUE</b> .....  | <b>4</b> |
| 1.1. L'ORGANISATION POLITIQUE REGIONALE .....  | 4        |
| a. la CEI, vestige de l'URSS ou renouveau de la diplomatie russe ? .....   | 4        |
| b. Les institutions régionales : coexister ou coopérer ? .....   | 5        |
| c. Quelle influence pour les nouveaux venus ? Le Partenariat pour la paix de l'OTAN, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. .... | 8        |
| 1.2. LE STATUT DE LA MER CASPIENNE.....  | 9        |
| a. Les enjeux. ....  | 9        |
| b. Un consensus utopique .....   | 10       |
| c. Antagonismes et accords bilatéraux.....   | 11       |
| d. Vers un accord global .....   | 14       |
| 2. LE PARTAGE DES RICHESSES .....  | 16       |
| 2.1. RESSOURCES ET ECONOMIES .....   | 16       |
| a. Des États richement dotés par la nature.....  | 16       |
| b. Des économies encore faibles.....   | 18       |
| c. L'enjeu des voies de communication .....  | 22       |
| 2.2. LE TRACE DES OLEODUCS ET DES GAZODUCS .....   | 23       |
| a. Les enjeux. ....  | 24       |
| b. Des besoins nouveaux face à une infrastructure insuffisante.....  | 25       |
| c. Projets et réalisations.....  | 26       |
| CONCLUSION.....  | 29       |
| BIBLIOGRAPHIE .....  | 31       |
| ANNEXES .....  | 33       |

## INTRODUCTION

Lord Curzon, vice-roi des Indes de 1899 à 1905 avait déclaré : " Turkestan, Afghanistan, Transcaspienne, Perse, pour beaucoup de gens, de tel noms évoquent seulement un mystérieux lointain, le souvenir d'aventures étranges, une tradition romanesque désuète ; pour moi, je l'avoue, il s'agit là des pièces de l'échiquier sur lequel se dispute la partie pour la domination du monde." Cette zone correspond également au "rimland" qui d'après l'américain Nicholas Spykman, directeur de l'Institut d'études internationales de Yale avant la Seconde guerre mondiale, offre le contrôle du "heartland" et partant, du monde<sup>1</sup>. C'est également dans cet espace que se sont affrontés dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle la Russie et la Grande-Bretagne, affrontement qui a été popularisé par Rudyard Kipling sous le nom de Grand Jeu.

Si la mainmise de l'Union soviétique sur le Caucase comme sur l'Asie centrale<sup>2</sup> a eu pour conséquence un "gel géostratégique", la disparition de l'URSS en 1991 a provoqué la multiplication des acteurs locaux alors même que la découverte de gisement gaziers et pétroliers dans la mer Caspienne attiraient l'attention des puissances mondiales – Etats-Unis, Union européenne, Chine – ou attisaient les appétits des acteurs régionaux – Turquie, Iran. De nombreuses tensions et quelques conflits sont apparus et ce tant d'ordre diplomatique qu'économique, parfois même sous la forme d'affrontements armés, internes ou interétatiques. L'intervention des Etats-Unis en Afghanistan en 2001 et le déploiement de forces en Asie centrale qui l'a accompagnée ont souvent été considérés comme une preuve supplémentaire de la résurgence du Grand jeu.

Avant d'examiner la situation contemporaine à la lumière de cette hypothèse, il convient de revenir sur ce qu'a réellement été le Grand jeu. Nous considérons qu'il a débuté en 1828, alors que le Traité de Turkmanshi consacrait la victoire de la Russie sur la Perse et lui ouvrait les portes de l'Asie centrale, et qu'il aurait pris fin en 1895 avec l'évacuation des vallées du Pamir par les Russes. Le cadre géographique correspond à l'Afghanistan, point de friction entre les dynamiques colonisatrices russes et britanniques. L'expansion russe au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle s'est en effet déroulée sur sa frontière méridionale, dans les Khanats s'étendant au sud-ouest de la Sibérie ; Tashkent était pris en 1865, Samarcande en 1868, Khiva en 1873 et Kholand en 1975. Simultanément, la Grande-Bretagne affermissait sa mainmise sur l'Inde ; le Penjab était ainsi conquis par les Sikhs en 1849, les cols de Bolan et de Quetta étant cédés à l'Angleterre en 1875. Par ailleurs, les droits de la Compagnie des Indes avait été transférés à la

---

<sup>1</sup> AYMERIC CHAUPRADE, Géopolitique, constantes et changements dans l'histoire, Paris, Ellipses, 2001, p.51.

<sup>2</sup> Carte en annexe 1

couronne en 1858. Par deux fois, en 1838 et en 1878 la Russie chercha à prendre pied en Afghanistan par le biais de missions ou d'accords avec le Shah ; la réponse britannique fut identique dans les deux occasions, l'invasion militaire de l'Afghanistan. Par deux fois également, les succès initiaux ne purent être s'inscrire dans la durée et l'armée anglaise devait évacuer le pays devant une révolte populaire. L'influence russe ne put cependant s'exercer, et l'on peut considérer qu'il s'agit pour la Grande-Bretagne d'une victoire en ce que son adversaire n'a pas atteint ses objectifs. Cette situation fut entérinée en 1907 par une convention anglo-russe fixant définitivement les frontières de l'Afghanistan.

Le Grand jeu possède donc quelques traits caractéristiques : il est le fruit de deux expansions incompatibles, il a trouvé ses origines dans des motivations économiques et géopolitiques, s'est traduit par des affrontements militaires indirects, et a finalement trouvé une conclusion diplomatique. L'objectif de cette étude est de distinguer si les tensions observées dans cette région s'inscrivent dans un tel canevas. Les réorganisations qui ont suivi la dissolution de l'URSS ont-elles été dictées par des logiques géopolitiques ou relèvent-elles de la géostratégie ? Les frictions qui ont les accompagnées sont-elles l'écho d'une compétition globale ou trouvent-elles leurs sources localement ? Les nouveaux Etats ont-ils cherché à prendre pied sur l'échiquier diplomatique mondial ou se sont-ils concentrés sur leur environnement immédiat ?

Deux évolutions principales serviront de cadre à notre étude : la réorganisation politique des anciennes républiques soviétiques et la mutation des économies à partir du modèle socialiste. La méthode suivie consistera à dresser un état des lieux avant de nous focaliser sur un exemple précis de différent, afin de déterminer les poids relatifs des intérêts locaux, régionaux ou internationaux.

Nous chercherons tout d'abord à établir un panorama des organisations politiques avant d'examiner la part qu'elles ont prise dans les négociations ayant présidé à la définition du statut juridique de la mer Caspienne. Nous nous pencherons ensuite sur la situation des économies nationales et leurs enjeux régionaux, que nous illustrerons en décrivant les différents projets et réalisations d'oléoducs et de gazoducs.

# 1. LA NOUVELLE DONNE POLITIQUE

La disparition de l'URSS en 1991 a conduit à la naissance de huit nouveaux Etats dans le Caucase et en Asie Centrale. Plus généralement, elle a provoqué une réorganisation des jeux d'alliance et d'influence, qui s'est traduite par la création de nouvelles organisations multinationales ou l'intégration par ces nouveaux venus au sein d'organisations préexistantes. L'examen de l'activité de ces organisations doit permettre de mettre en évidence l'apparition de pôles et les influences respectives des puissances régionales et mondiales.

## 1.1. L'ORGANISATION POLITIQUE REGIONALE

Nous nous intéresserons tout d'abord à la CEI, créée pour regrouper les anciennes républiques soviétiques autour de la Russie, puis aux organisations apparues à l'initiative de ces nouveaux Etats et enfin à la place prise par l'OTAN et l'OSCE, organes étrangers à la région, qui ont cherché à s'y implanter. La nature de ces forums doit permettre de caractériser les relations qui se sont établies entre les Etats comme avec les principales puissances mondiales<sup>3</sup>.

### a. la CEI, vestige de l'URSS ou renouveau de la diplomatie russe ?

Organisation économique et militaire, la Communauté des Etats Indépendants regroupe l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie<sup>4</sup>, le Kazakhstan, le Kirghizstan, la Moldavie, l'Ouzbékistan, la Russie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ukraine. La CEI prévoit certes la formation d'un espace économique commun, mais le traité de sécurité collective, signé à Tashkent le 15 mai 1992 lui confère une forte dimension sécuritaire. Ce traité a été complété en février et en mai 1995 et s'est illustré à travers les manoeuvres conjointes menées en 2000 par les forces russes, ouzbèks, kazakhes, tadjikes, biélorusses et arméniennes, ou lors de l'exercice "Anti-terreur sud 2002", qui a regroupé les armées russes, tadjikes, kirghizes et kazakhes<sup>5</sup>. Le Kazakhstan, le Kirghizstan, le Tadjikistan, l'Arménie et la Biélorussie ont adhéré à ce traité ; le Turkménistan, neutre, a refusé de s'y joindre tandis que l'Ouzbékistan s'en est retiré en 1999. Ce traité a trouvé une nouvelle jeunesse avec le développement de la thématique anti-terroriste ; un centre anti-terroriste a ainsi été créé en avril 2000, tandis qu'une force de réaction rapide était mise sur pied en octobre 2000. Ce forum reste le levier privilégié d'action de la Russie ; Sergueï Ivanov a ainsi déclaré en

---

<sup>3</sup> Un tableau récapitulatif est présenté en annexe 2

<sup>4</sup> qui n'a rejoint qu'en 1993.

<sup>5</sup> HELENE PRADON, Les enjeux de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale, Annuaire français des relations internationales, 2003 vol4, p.173

octobre 2003 que la Russie se réservait le droit d'intervenir militairement dans la CEI et qu'elle entendait renforcer sa présence militaire, notamment en Asie centrale<sup>6</sup>.

L'importance de la CEI a été confirmée par la création en 1997 du GUAM. Ne pouvant se passer de cette organisation et cherchant à contrebalancer l'influence de la Russie, la Georgie, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan et la Moldavie se sont regroupés dans ce pôle régional, probablement à l'instigation des Etats-Unis (un sommet du GUAM s'est ainsi tenu à Washington en avril 1999, en marge du sommet des 50 ans de l'OTAN<sup>7</sup>.) L'Ouzbékistan l'a ensuite rejoint à l'époque où il marquait son éloignement de Moscou en quittant l'Organisation du traité de sécurité collective de la CEI, l'organisation prenant alors le nom de GUUAM.

Il n'est cependant pas possible de conclure à un réel succès de la CEI. Si elle a vu son rôle d'organe de sécurité collective confirmé, elle ne peut se targuer d'un tel résultat en matière d'intégration régionale. Ainsi, en l'absence d'unanimité sur son objectif même – organisation de coopération ou communauté d'Etats – comme de mécanismes contraignants, seuls 130 des 900 documents adoptés à ce jour seraient appliqués<sup>8</sup>. La CEI n'a pas su régler les conflits qui opposaient certains des ses Etats membres (conflit du Haut-Karabakh entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan) ou se développaient en leur sein (Georgie). Dans un même registre, la coordination des politiques étrangères reste faible. On a ainsi vu l'Ukraine, la Moldavie ou l'Ouzbékistan se féliciter de l'intégration de la Pologne et des Etats baltes dans l'OTAN, alors même que Moscou la déplorait.

Créée par la Russie tant pour assurer le maintien de son influence sur son "étranger proche" que pour "gérer l'héritage" soviétique et assurer la transition exigée par les indépendances, la CEI n'a qu'à moitié rempli sa mission. Si elle reste un acteur incontournable, tant en Asie centrale que dans le Caucase, en particulier du fait de l'importance que lui accorde la Russie, elle ne peut cependant guère se targuer de succès incontestables et subsiste essentiellement en tant que plateforme de négociation plutôt qu'en tant qu'acteur réel.

#### b. Les institutions régionales : coexister ou coopérer ?

Si les anciennes républiques d'URSS ont été regroupées au sein de la CEI, elles ont également participé à la création de nouvelles institutions, en particulier en Asie Centrale.

---

<sup>6</sup> "Moscow stresses possibility of using military forces in the CIS", CACI Analyst, 9 octobre 2003.

<sup>7</sup> LORRAINE GILLET, Le GUUAM en quête d'un second souffle, in Regard sur l'Est, avril 2004.

<sup>8</sup> ANNE DE TINGUY, Russie-Asie centrale : la fin d'un étranger proche, in La Revue internationale et stratégique, été 1999, n°34, p.118

Les Etats riverains de la mer Caspienne ont entrepris des 1992 de mettre en place des instances de coopération régionale, tout d'abord sous la forme de commissions spécialisées : statut de la mer Caspienne, environnement, exploitation des ressources minérales, navigation, ... Un comité intergouvernemental de coordination en matière d'environnement s'est réuni plusieurs fois entre 1995 et 1997, tandis qu'une conférence des Etats de la Caspienne se réunissait à Almaty (ancienne Alma Ata) en 1995. Devant l'échec de ces instances, ces Etats semblent avoir privilégié l'approche bilatérale : l'Arménie a ainsi cherché à établir un partenariat renforcé avec la Russie tandis que la Georgie et l'Azerbaïdjan semblaient se tourner vers la Turquie ou les Etats-Unis. Ces orientations ne sont cependant pas exclusives. L'Arménie a ainsi engagé depuis 2002 une coopération militaire avec les Etats-Unis, qui se sont engagés à ouvrir un centre de déminage non loin d'Erevan, tandis que l'Azerbaïdjan et la Russie signaient en février 2003 un accord de coopération militaire<sup>9</sup> et que la Georgie reconduisait la même année le mandat des troupes russes de la CEI en Abkhazie. Selon Annie Jafallian, "s'articulant autour des pôles nord-sud [Arménie-Russie-Iran] et est-ouest [Azerbaïdjan-Georgie-Turquie-Etats-Unis], les axes de coopération avec les puissances étrangères présentent une flexibilité certaine dans le Caucase du sud"<sup>10</sup>.

La coopération entre les Etats d'Asie centrale a pris une forme plus institutionnelle. Créée en 1991, la Communauté économique d'Asie centrale est devenue en 2002 l'organisation de coopération centrasiatique (OCCA). Elle regroupait à l'origine le Kazakhstan, le Kirghizstan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan et voulait promouvoir l'intégration économique des Etats membres. Si l'objectif initial d'établir un marché commun semble loin d'être atteint, l'OCCA poursuit ses efforts par la mise en place de zones de libre-échange et la modernisation des infrastructures de transport. A l'origine de la création de la Banque centre-asiatique de développement, elle s'est également saisie de la délicate question de la gestion des ressources en eau. Elle a récemment acquis une nouvelle dimension, tant en intégrant les enjeux de sécurité en terme de lutte contre le terrorisme, l'extrémisme religieux et la criminalité organisée qu'en accueillant la Russie en octobre 2004, l'Afghanistan étant à cette occasion admis en qualité d'observateur.

La Communauté économique eurasienne, qui a succédé au projet d'Union douanière signé en 1993 à Moscou, n'a pas rencontré d'avantage de succès. Réunissant la Russie, la Biélorussie, le Kazakhstan, le Kirghizstan et le Tadjikistan, elle a admis en mai 2002 la Moldavie et l'Ukraine comme observateurs, puis l'Arménie en avril 2003. S'inspirant du modèle de la CEE, elle veut faciliter l'intégration dans l'économie mondiale des pays aux structures similaires ; si ceux-ci partagent en effet une langue, une culture économique, un niveau de développement technologique, ils ne sont cependant pas complémentaires, et

---

<sup>9</sup> Azerbaïdjan and Russia signed agreement on military-technical cooperation, Baku today, 28 février 2003.

<sup>10</sup> ANNIE JAFALLIAN, Appels d'influence dans le Caucase du sud : opposition et convergence des axes de coopération, *Géoéconomie*, hiver 2003-2004, n°28, p.81.

ces divergences se traduisent par une absence d'évolution. Les barrières tarifaires sont ainsi toujours d'actualité, et aucune stratégie commune n'a pu être dégagée en vue des négociations pour l'entrée à l'OMC.

Les Pays d'Asie Centrale et ceux de la frange sud de l'ex-URSS se sont également réunis au sein de l'OCE, Organisation de coopération économique. Créée en 1985 par la Turquie, l'Iran et le Pakistan, elle a accueilli en 1992 l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizstan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan, puis plus tard l'Afghanistan. Destinée à promouvoir le développement économique, l'OCE tient un rôle dans la définition de politique commune en matière de transport, de gestion des voies de communication, de politique de l'environnement. Elle jouit du statut d'observateur à l'ONU comme au sein de la conférence islamique. Représentant un marché de 300 millions de personnes, elle a la particularité de couvrir l'Asie centrale et occidentale. Regroupant des Etats musulmans mais non-arabes, elle pourrait être appelée à jouer un rôle politique spécifique si les Etats Unis revoyaient leur politique à l'égard de l'Iran.

Créée en 1996 pour mettre un terme aux litiges frontaliers, l'Organisation pour la coopération de Shangaï semble prendre une importance croissante en Asie centrale. Réunissant la Chine, la Russie, l'Ouzbékistan, le Kazakhstan, le Kirghizstan et le Tadjikistan, elle s'inscrit dans la continuité du traité signé en 2001 entre la Chine et la Russie et couvre diverses coopérations dans le domaine de la sécurité. D'après le président Jiang Zemin, "La convention de Shanghai donne une base légale aux efforts conjoints visant à combattre le séparatisme, le terrorisme et l'extrémisme<sup>11</sup>." Un centre antiterroriste a ainsi été créé à Tashkent (après que son implantation eut été envisagée à Bishkek), complété par un mécanisme de conférences régulières réunissant responsables des forces de l'ordre et des services secrets. L'OCS a pu mener en août 2003 un exercice anti-terroriste conjoint, Coalition 2003, qui s'est déroulé à l'est du Kazakhstan puis en Chine, dans le nord du Xinjiang. Elle s'est également dotée d'un secrétariat, inauguré à Pékin en janvier 2004. Si elle a connu un semi échec avec l'installation de troupes américaines sur le territoire de certains de ses membres, qui peut être interprétée comme la preuve de son incapacité à assurer seule sa sécurité, elle n'en reste pas moins un acteur d'avenir. Elle envisage d'ailleurs d'élargir son champ d'action, en particulier par la création d'une zone de libre échange, notamment promue par la Chine. L'Iran, l'Inde, la Mongolie, la Corée du Sud ont d'ailleurs manifesté leur volonté de rejoindre cette organisation.

Diverses plateformes régionales de coopération ont donc vu le jour, qu'il s'agisse pour la Russie de chercher à maintenir son rôle de *primus inter pares* à travers la communauté économique eurasiennne, pour la Turquie – et dans une moindre mesure l'Iran – de trouver une place de leader régional avec l'OCE

---

<sup>11</sup> PIERRE HASKI, Six Etats s'associent en Asie Centrale, Libération, 17-18 juin 2001, p.8

(Organisation de coopération économique), ou pour les nouveaux Etats de se réunir, comme dans l'OCCA (Organisation de coopération centrasiatique) ; à l'exception de l'OCS (Organisation pour la coopération de Shanghai), elles n'ont cependant pas encore obtenu de résultats probants, et encore moins pris une envergure internationale.

c. Quelle influence pour les nouveaux venus ? Le Partenariat pour la paix de l'OTAN, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Les marches méridionales de la Russie ont très rapidement été considérées comme une zone sensible par l'Occident. Les nouveaux Etats semblaient vulnérables aux déchirements qui avaient ébranlé les Balkans après la disparition de la Yougoslavie, mais aussi à des menaces plus globales telles que l'islamisme radical, implanté à leur frontière en Iran et en Afghanistan, ou au trafic de drogue. Les organisations occidentales ont donc cherché si ce n'est à s'y implanter du moins à y acquérir de l'influence.

L'OSCE a accueilli les républiques issues de l'URSS dès leur apparition. Elle se proposa très rapidement pour participer à la résolution des conflits, en particulier dans le Caucase ; cependant, si un groupe de médiateurs, dit groupe de Minsk, a été constitué dès 1992 pour présenter des propositions de cessez-le-feu aux belligérants du Haut-Karabakh, il n'a pas obtenu de résultat. Il a fallu attendre 2001 pour que, sous l'influence de Vladimir Poutine, les négociations débouchent sur une réunion entre les parties à Key West, en Floride, sans pour autant obtenir un règlement de la crise<sup>12</sup>. L'OSCE est également intervenue dans la gestion du conflit en Ossétie du Sud, tout d'abord en envoyant en 1992 une mission de longue durée destinée à faciliter le dialogue et à participer au maintien du cessez-le-feu. Cependant, et comme au Haut-Karabakh, aucune solution n'a pu être atteinte et l'accord approuvé à Baden en juillet 2000 n'est pas encore mis en œuvre de manière satisfaisante<sup>13</sup>. Elle a également déployé des observateurs non armés sur la frontière russo-géorgienne à partir de fin 1999, et participé à la surveillance des élections en Georgie, en Azerbaïdjan et en Arménie. Le bilan de l'action de l'OSCE est très difficile à établir ; si en effet on ne peut parler de succès en matière de règlement des conflits, l'évaluation de l'efficacité dans les domaines de la transition démocratique ou de la gouvernance reste complexe. Une constante se dégage cependant : les seules avancées de l'OSCE ont eu lieu après une prise d'initiative de la Russie, qui a co-présidé toutes les réunions.

Le Partenariat pour la paix de l'OTAN, PpP, a été créé en 1994. Il a pour objectif d'améliorer le contrôle civil des forces armées et de développer la coopération militaire entre les Etats membres et les partenaires euro-atlantiques par le développement de capacités militaires communes permettant de mener

---

<sup>12</sup> DOMITILLA SAGRAMOSO, L'ONU, l'OSCE et l'OTAN, in Les cahiers de Chaillot n°65, décembre 2003, p.75.

<sup>13</sup> *ibid*, p.77.

des opérations conjointes dans le registre humanitaire ou du maintien de la paix. Il a été rejoint dès sa création par l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Georgie, le Kazakhstan, le Kirghizstan, le Turkménistan, l'Ouzbékistan et la Russie. Le Tadjikistan a été admis en février 2002. C'est dans ce cadre qu'a été créé en 1995 le Centrasbat, Central Asian Battalion, par l'Ouzbékistan, le Kazakhstan et le Kirghizstan avec l'aide des Etats-Unis. Le PpP avait constitué une manière d'antichambre de l'OTAN pour les pays d'Europe centrale et orientale, et sa présence a parfois été considérée par la Russie comme une tentative d'ingérence américaine dans sa sphère d'influence. Cette dernière semble cependant privilégier la collaboration à l'affrontement, comme l'a prouvé sa participation aux exercices qui se sont déroulés sur le territoire de l'Arménie en juin 2003.

Si la réorganisation politique issue de la disparition de l'URSS s'est traduite par l'apparition de nouveaux acteurs multinationaux, il ne semble pas possible de mettre en évidence la constitution de blocs antagonistes. Aucune organisation ne s'est réellement imposée ; si la Russie conserve une place prépondérante, elle a cependant perdu de son influence au sein même de la CEI ; l'OCE n'a permis ni à la Turquie ni à l'Iran d'obtenir une position dominante. Si l'axe sino-russe, illustré par l'OCS, semble prometteur, il n'en est encore qu'à ses premiers pas. Les organisations occidentales ne se sont pas non plus imposées ; il ne semble d'ailleurs pas que telle ait été leur volonté. Tant l'OSCE que l'OTAN, à travers le PpP, paraissent chercher à apporter une aide prophylactique aux Etats plutôt que de tenter de les rallier à leurs intérêts.

Au delà de ce tableau statique, nous allons maintenant tenter d'illustrer le jeu dynamique des relations entre les Etats du Caucase et d'Asie centrale à travers l'exemple de la détermination du statut de la mer Caspienne.

## 1.2. LE STATUT DE LA MER CASPIENNE

### a. Les enjeux.

Le statut juridique d'une étendue d'eau définit la façon dont les riverains s'en partagent les richesses. Ainsi, s'il s'agit d'un lac, il est considéré comme un bien commun appartenant aux riverains, qui peuvent conclure des accords multilatéraux. Ils y sont d'ailleurs encouragés par la Convention sur le droit relatif aux utilisateurs des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, adopté le 21 mai 1997 par l'Assemblée générale de l'ONU<sup>14</sup>.

---

<sup>14</sup> <http://www.un.org/law/ilc/texts/nonav.htm>

Au contraire, s'il s'agit d'une mer, s'applique alors le droit international et en particulier la convention de Montego Bay<sup>15</sup> de 1982. Celle-ci distingue eaux territoriales, zones économiques exclusives (ZEE), et plateau continental. Ces deux dernières notions sont capitales, l'Etat côtier disposant dans sa ZEE "de droits souverains aux fins d'exploration et d'exploitation de conservation et de gestion des ressources naturelles (...) des fonds marins et de leur sous-sol"<sup>16</sup> et sur le plateau continental "de droits souverains aux fins de son exploration et de l'exploitation de ses ressources naturelles"<sup>17</sup>, du "droit exclusif d'autoriser et de réglementer les forages"<sup>18</sup>, tandis que "le tracé des pipelines posés sur le plateau continental doit être agréé par l'Etat côtier"<sup>19</sup>.

La mer Caspienne est actuellement régie par les traités signés entre l'URSS et l'Iran en 1926 et 1940. Ceux-ci, tout en utilisant l'expression "mer irano-soviétique", précisent que le régime juridique est celui d'un lac. Cette position est également celle de Gilbert Gidel, spécialiste du droit de la mer qui fait encore autorité. Il déclarait ainsi : " Pour que l'on se trouve en présence d'espaces régis par le droit international maritime, il faut que ces espaces communiquent librement et naturellement les uns avec les autres par toute l'étendue du monde. Ainsi l'espace d'eau salée dénommé Mer Caspienne peut être l'objet de rapports internationaux, puisque ses rivages se répartissent entre plusieurs dominations politiques : elle n'est pas régie d'office par les règles du droit international maritime, car elle est privée de communication avec le reste des Océans"<sup>20</sup>.

Ces traités devaient rester d'actualité après la dissolution de l'Union Soviétique et l'apparition de trois nouveaux Etats riverains (Azerbaïdjan, Turkménistan et Kazakhstan). Ces derniers s'étaient engagés lors du Traité d'Alma-Ata en décembre 1992 à garantir "le respect des engagements internationaux découlant des accords signés par l'ex-URSS"<sup>21</sup>.

La découverte à partir des années 1990 de ressources pétrolières et gazières a conduit les nouveaux Etats riverains à revoir leur position : disposant des bandes côtières les plus longues, ils pouvaient espérer se voir attribuer de manière exclusive une portion importante des richesses minières<sup>22</sup>.

#### b. Un consensus utopique

Des discussions multilatérales ont cependant été engagées dès 1992. Si les positions prises initialement par les Etats ont pu sembler proches et qu'une déclaration commune a pu être publiée assez rapidement, subsistaient des divergences de fond qui ont finalement pris le pas.

---

<sup>15</sup> <http://www.un.org/french/law/los/unclos>

<sup>16</sup> Article 56 de la Convention sur le droit de la mer.

<sup>17</sup> Article 77 de la Convention sur le droit de la mer.

<sup>18</sup> Article 81 de la Convention sur le droit de la mer.

<sup>19</sup> Article 79-3 de la Convention sur le droit de la mer.

<sup>20</sup> Gilbert GIDEL, *Le droit international public de la mer*, Chatauroux, Etablissement Mellotée, 1932.

<sup>21</sup> Paul TAVERNIER, *Le statut juridique de la mer Caspienne : mer ou lac ?*, in *Actualité et droit international*, octobre 1999.

<sup>22</sup> Carte des gisements en annexe 3.

Un consensus a semblé très rapidement émerger : la nécessité d'aboutir à un accord global basé sur l'unanimité.

La Russie et l'Iran ont ainsi déclaré conjointement le 30 octobre 1995 que " toutes les questions relatives à la régulation de l'usage de la mer Caspienne et de ses ressources doivent être décidées, dans le cadre des traités internationaux, de manière commune par les Etats riverains de la Caspienne<sup>23</sup>." Une déclaration similaire a été publiée le 27 avril 1996 par la Russie et le Kazakhstan, dans laquelle les deux Etats déclarent considérer que "leur tâche immédiate est de conclure une convention portant sur le statut légal de la Mer Caspienne. Le nouveau statut légal doit être défini par les Etats bordant la mer Caspienne sur la base du consensus<sup>24</sup>." De la même manière, une déclaration conjointe a été signée le 16 septembre 1996 entre les présidents azerbaïdjanais Heydar Aliyev et kazakh Nursultan Nazarbaev. Distribuée à l'ONU à la demande de leurs représentants permanents le 21 octobre, il y est précisé que "l'élaboration et la conclusion par les Etats riverains, sur la base du consensus, d'une convention relative au statut juridique de la mer Caspienne constituent pour elles (les Parties) une tâche primordiale et urgente<sup>25</sup>."

Cette belle unanimité, rappelée le 12 novembre 1996, lors de la réunion des ministres des affaires étrangères des cinq pays riverains à Ashgabat, a cependant dû s'effacer devant les divisions apparues lors de ce même sommet sur le problème crucial de la délimitation du sous-sol. Se dégagent alors deux positions antagonistes tandis que l'ambition d'un règlement global cède la place à des accords multilatéraux.

c. Antagonismes et accords bilatéraux.

En l'absence d'un accord global, certains Etats riverains ont choisi de conclure des traités bilatéraux leur permettant d'accélérer l'exploration puis l'exploitation des sous-sols.

Un premier accord bilatéral est atteint entre le Kazakhstan et le Turkménistan en 1997. Une déclaration commune est faite par les présidents des deux Etats le 27 février à Almaty, statuant entre autre que "jusqu'à ce que les Etats de la région s'entendent sur ce statut, les parties s'attacheront à délimiter les frontières

---

<sup>23</sup> annexe à la lettre A/51/59, adressée par les représentants permanents de la Russie et de l'Iran au Secrétaire Général des Nations Unies, 18 janvier 1996.

<sup>24</sup> annexe II à la lettre A/51/138, adressée par les représentants permanents de la Russie et du Kazakhstan au Secrétaire Général des Nations Unies, 17 mai 1996.

<sup>25</sup> référence A/51/529, annexe à la lettre du 18 mars 1997 adressée au Secrétaire Général par les représentants permanents du Kazakhstan et de l'Azerbaïdjan auprès de l'ONU.

administratives et territoriales selon le principe de la ligne médiane<sup>26</sup>." Ce dernier principe consiste à délimiter la frontière au niveau du sous-sol marin tout en permettant certains aménagements afin que les champs pétroliers ou gaziers soient clairement situés d'une part ou de l'autre de la ligne. Ce choix, qui permet l'exploitation des richesses minières par chaque riverain, a été immédiatement dénoncé par l'Iran. Une lettre a été adressée au secrétaire général de l'ONU le 3 septembre 1997 dans laquelle il est stipulé que "la déclaration commune signée par les présidents du Kazakhstan et du Turkménistan (...) n'est pas compatible avec le statut juridique actuel<sup>27</sup>."

L'Iran a précisé plus tard sa position, par une déclaration distribuée auprès de l'Assemblée Générale de l'ONU du 8 septembre 1998 selon laquelle "La mer Caspienne est une étendue d'eau qui, par son caractère unique, présente une importance capitale pour les Etats riverains. Ces Etats sont conjointement responsables de son utilisation, de la mise en valeur de ses ressources naturelles et de la préservation de l'environnement. (...) Selon ces instruments (les accords de 1926 et 1940), la mer Caspienne, à l'exclusion d'une zone de pêche exclusive de 16 kilomètres, est une mer irano-soviétique. Conformément aux règles et principes du droit international, ces traités ont force obligatoire pour tous les Etats successeurs de l'ex-Union soviétique<sup>28</sup>."

Elle réaffirmait ainsi les principes édictés par la Russie dès 1994. Celle-ci avait transmis à l'ONU une déclaration mentionnant que "La mer Caspienne, qui n'est pas reliée naturellement à l'océan mondial, est une mer fermée. Les normes du droit maritime international touchant en particulier la mer territoriale, la zone économique exclusive et le plateau continental ne lui sont donc pas applicables. En conséquence, les prétentions unilatérales concernant l'établissement de telles zones sur la Caspienne de même que l'introduction d'éléments relatifs à leur statut sont dénuées de fondement<sup>29</sup>."

Ces principes ont également été répétés dans une déclaration commune effectuée le 8 juillet 1998 par les Présidents iraniens et turkmènes, qui précise entre autre que "le régime juridique le plus adapté est celui du condominium qui permet une utilisation commune de la mer Caspienne par les Etats côtiers dans le cadre d'un système de bandes côtières considérées comme zone nationale" et rappelle "la nécessité de conserver un régime juridique unique qui s'applique aux eaux, aux fonds marins et au sous-sol de la mer Caspienne<sup>30</sup>."

---

<sup>26</sup> référence A/52/93, lettre du 14 mars 1997 adressée au Secrétaire Général par les représentants permanents du Kazakhstan et du Turkménistan auprès de l'ONU.

<sup>27</sup> référence A/52/325, lettre du 8 septembre 1997 adressée au Secrétaire Général par le représentant permanent de la République Islamique d'Iran auprès de l'ONU.

<sup>28</sup> référence A/52/324, lettre du 8 septembre 1997 adressée au Secrétaire Général par le représentant permanent de la République Islamique d'Iran auprès de l'ONU.

<sup>29</sup> référence A/49/475, lettre du 5 octobre 1994 adressée au Secrétaire Général par le représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'ONU.

<sup>30</sup> référence A/53/453, lettre du 30 septembre 1998 adressée au Secrétaire Général par les représentants permanents de République islamique d'Iran et du Turkménistan auprès de l'ONU.

Un premier antagonisme se dégage donc entre les tenants d'un maintien du statu-quo ante dans l'attente d'un règlement global et ceux qui réclament une évolution rapide, arguant parfois qu'il s'agit d'une mer ouverte en raison de la liaison effectuée avec la mer Noire par le canal Don-Volga ou à la mer Baltique par le canal Volga-Baltique.

C'est entre l'Azerbaïdjan et l'Iran que naissent les polémiques les plus violentes. L'Azerbaïdjan avait déjà exprimé ses velléités de mener une politique indépendante en s'opposant à la signature d'un traité de coopération régionale en 1994 et à un accord de pêche en 1995.

L'Azerbaïdjan engagea donc des négociations avec un consortium occidental, l'Azerbaïdjan international operating company, AIOC, regroupant les entreprises BP, Unocal, LUKoil, Statoil, ExxonMobil, Pennzoil, ITOCHU, TPAO, Delta Hess et SOCAR ; après des explorations dans la région de Cheragh, au nord des côtes de l'Iran, un gisement fut exploité dont le premier pétrole devait rejoindre Bakou le 12 novembre 1997.

La réaction de l'Iran fut assez vive ; son représentant à l'ONU déclarait en effet le 11 novembre de la même année que " considérant en outre que l'appropriation et l'exploitation unilatérale des ressources de la mer Caspienne viole le régime juridique existant (...) la République islamique d'Iran s'oppose énergiquement aux mesures unilatérales adoptées par la République d'Azerbaïdjan<sup>31</sup>."

Dans une même optique, l'Azerbaïdjan profitait de la conclusion d'un accord entre l'Iran et les compagnies pétrolières Shell et Lasmo en 1998 pour rappeler que " L'accord conclu entre l'URSS et l'Iran en 1921 et l'accord conclu entre l'URSS et l'Iran en 1940, qui visent la navigation et la pêche, ne comportent pas de dispositions relatives à l'exploitation des ressources minérales (...) les prétentions iraniennes visant 20% de la superficie de la mer Caspienne sont contraires aux normes et principes du droit international<sup>32</sup>." En retour, l'Iran répondit par la même voie que " mentionner le secteur azerbaïdjanais comme le fait la déclaration du Ministère des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, est dénué de tout fondement juridique<sup>33</sup>."

Des divergences assez nettes sont également apparues entre le Turkménistan et l'Azerbaïdjan. Elles concernent en particulier le champ de pétrole et de gaz de Serdar (appellation turkmène)/Kyapaz (appellation azéri). Celui-ci a fait l'objet d'un accord d'exploitation en commun entre les sociétés Lukoil et Rosneft et la société nationale azérie Socar en juillet 1997. Cet accord a immédiatement été dénoncé par les autorités turkmènes, qui revendiquent la propriété du gisement et ont annoncé leur volonté de l'inclure dans l'appel d'offres pour l'exploitation des ressources en mer Caspienne.

---

<sup>31</sup> référence A/52/588, lettre du 11 novembre 1997 adressée au Secrétaire Général par le représentant permanent de la République Islamique d'Iran auprès de l'ONU.

<sup>32</sup> référence A/53/741, lettre du 11 décembre 1998 adressée au Secrétaire Général par le représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'ONU

<sup>33</sup> référence A/53/890, lettre du 30 mars 1999 adressée au Secrétaire Général par le représentant permanent de la République Islamique d'Iran auprès de l'ONU.

Ces antagonismes apparus ont provisoirement repoussé la conclusion d'un traité global ; des prises de positions puis des accords bilatéraux ont alors vu le jour, permettant l'exploitation des richesses mises à jour. La Russie sembla en particulier revenir sur sa position initiale.

Un accord a ainsi tout d'abord été obtenu entre le Kazakhstan et la Russie ; signé le 6 juillet 1998, à Moscou, il délimitait les fonds entre ces deux Etats dans la partie septentrionale de la mer Caspienne selon le principe de la ligne médiane<sup>34</sup>. Ils ont été imités par le Kazakhstan et l'Azerbaïdjan, qui ont le 30 mars 1998 signé un traité délimitant entre eux les fonds de la Caspienne selon le même principe, puis par l'Azerbaïdjan qui a conclu le 23 septembre 2002 un accord avec la Russie.

d. Vers un accord global

La conclusion d'accords bilatéraux entre les Etats riverains du nord de la Caspienne a finalement abouti à la définition d'un plan de partage des sous-sols, adopté par l'Azerbaïdjan, la Russie et le Kazakhstan en mai 2003.

Après avoir annoncé en juin 2000 qu'ils espéraient obtenir un accord avec l'Azerbaïdjan, les responsables iraniens ont indiqué en février 2003 qu'ils étaient sur le point de parvenir à un même accord avec le Turkménistan. En octobre 2003, l'Iran a finalement renoncé à exiger la signature d'un accord global et s'est déclaré favorable à celle d'un protocole sur l'environnement avant que ne soit réglée la question du statut juridique et donc du partage des ressources. Il semble donc possible d'espérer qu'un partage des sous-sols du sud de la Caspienne basé sur le principe de la ligne médiane soit obtenu rapidement. Des différends subsistent cependant, en particulier entre Téhéran et Bakou à propos du gisement d'Alborz (pour les Iraniens)/Alov (pour les Azéris), et entre le Turkménistan et l'Azerbaïdjan ; le ministre des Affaires étrangères turkmène a ainsi déclaré le 28 janvier 2005 à propos du contentieux portant sur le gisement de Serdar/Kyapaz: "Nous ne pouvons nous permettre d'attendre que ce dossier mène à un conflit. Si les pourparlers entre les deux parties ne sont pas suivies de décisions mutuellement avantageuses, nous nous verrons dans l'obligation de faire appel aux organisations internationales, notamment à l'ONU."

C'est donc en dehors de tout cadre institutionnel que se déroule le règlement du statut juridique de la mer Caspienne. L'ONU a certes été utilisée comme tribune, en particulier par l'Iran et l'Azerbaïdjan, mais ce sont des accords bilatéraux qui semblent devoir être à l'origine de la solution finale. Les Etats membres de la CEI n'ont pas cherché à y définir une position commune, ou à mener des négociations CEI-Iran ; il n'y a pas eu non plus de concertation menée au sein de l'OCE, qui s'intéresse pourtant particulièrement aux problèmes de gestion des ressources.

---

<sup>34</sup> Document d'actualité internationale n°19, 1° octobre 1998, p. 746-747.

La réglementation de la pêche aux esturgeons s'est résolue de la même façon : si les accords de Paris ont interdit la pêche d'esturgeons destinés au commerce du caviar en 2001 en l'absence de la coordination des quotas entre Etats riverains, c'est par une proposition commune des 5 pays en 2002 que ceux-ci ont obtenu l'accord de la CITES (convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction), lequel a permis la reprise des exportations<sup>35</sup>.

L'exemple du règlement du statut de la mer Caspienne montre donc bien que ce sont les intérêts particuliers de chacun des Etats qui l'ont emporté sur une éventuelle logique de blocs ou d'alliances. L'architecture générale des organisations régionales comme leur faible activité ne permet guère d'y distinguer les traits d'un grand jeu. Il semble certes que les questions de sécurité prennent une importance croissante et que ce soit dans ce domaine que la CEI comme l'OCS ou encore le PpP aient rencontré des succès ; ces organisations n'agissent cependant pas dans une logique d'affrontement ou de concurrence, mais répondent aux préoccupations de leurs membres. Les progrès de la CEI répondent autant à la volonté de la Russie de continuer à tenir un rôle majeur dans son « étranger proche » qu'au souci de tous les Etats membres de se prémunir contre la menace du terrorisme islamiste ou du crime organisé ; le développement des programmes de l'OTAN correspondent à son souci de prévenir les crises plutôt que d'avoir à les régler.

---

<sup>35</sup> communiqué de presse du PNUE en date du 6 mars 2002, <http://www.unep.org/MediaRoom/pressrelease/default.asp>

## 2. LE PARTAGE DES RICHESSES

La naissance des États du Caucase et de l'Asie centrale a coïncidé avec la découverte de la richesse des gisements d'hydrocarbures dans la région de la mer Caspienne. Ce sont donc ces derniers qui ont principalement attiré l'attention ; les problèmes soulevés par le développement des économies sont plus vastes, mais s'inscrivent le plus souvent dans le triptyque dépendance/sous-investissement/enclavement. Nous examinerons donc d'abord la situation économique générale avant de nous intéresser plus particulièrement aux différents projets de gazoducs et d'oléoducs qui ont vu le jour et aux logiques qui les sous-tendaient afin de déterminer dans quelle mesure ces dernières ressortent d'intérêts régionaux ou s'inscrivent dans des stratégies globales.

### 2.1. RESSOURCES ET ECONOMIES

Le Caucase mais surtout l'Asie centrale disposent de ressources naturelles considérables ; en revanche, les États disposent rarement des moyens de les exploiter ou d'une industrie performante, tandis que l'essentiel des infrastructures, héritées de l'Union Soviétique, sont dirigées vers la Russie.

#### a. Des États richement dotés par la nature<sup>36</sup>

Si les gisements d'hydrocarbures de la Caspienne sont la ressource la plus connue de la région, la plupart des États disposent d'autres richesses.

Les métaux, en particulier non-ferreux, sont ainsi abondants, en particulier en Asie centrale. Le Kazakhstan est le premier producteur mondial de tungstène, le 3<sup>o</sup> producteur d'uranium, le 4<sup>o</sup> producteur de manganèse. L'Ouzbékistan est le 7<sup>o</sup> producteur mondial d'or et dispose d'importantes réserves en uranium, cuivre, zinc et plomb. Le Turkménistan possède des gisements importants en or, platine et uranium, tandis que le Tadjikistan dispose de mines de charbon, de pierres précieuses, de cuivre, de plomb et d'argent. Si le Caucase ne présente pas de gisements aussi importants, le sous-sol arménien recèle du cuivre, de l'aluminium et de l'or.

Le secteur agricole a conservé une grande importance dans ces États. En Asie centrale, le secteur primaire emploie plus de 40% de la main d'œuvre et représente entre 20 et 30% des produits intérieurs bruts. Le Turkménistan produisait essentiellement du coton, mais la production a diminué de moitié entre 1991 et 1998 ; la production céréalière s'est en revanche maintenue. Le coton est également une des

---

<sup>36</sup> Sauf indication contraire, les chiffres sont extraits de JEAN RADVANYI, *Les États postsoviétiques : identités en construction, transformations politiques, trajectoires économiques*, Paris, Armand Colin, 2004.

richesses de l'Ouzbékistan, représentant 27.4% de ses exportations, le secteur agricole fournissant 35% du PIB. C'est également le troisième poste exportateur du Tadjikistan, et ce malgré les problèmes récurrents dus au délabrement du réseau d'irrigation.

Dans le Caucase, l'agriculture joue un rôle moteur dans l'économie géorgienne, représentant quelques 20% du PIB. En Azerbaïdjan, elle a connu une reprise à partir de 1998 et représentait 22% du PIB en 1999. C'est également la principale production de l'Arménie, où elle compte pour 23% du PIB.

Les États riverains de la mer Caspienne dispose également d'une ressource importante avec l'exploitation des esturgeons et la production de caviar. Le commerce officiel du caviar représente 100 millions de dollars par an, et l'on estime que les prises illicites sont de dix à douze fois supérieures aux prises licites. Les quotas d'exportation de 2001, rendus nécessaires par la réduction drastique du cheptel d'esturgeons, sont de 82 210 kg pour l'Iran, 62 040 pour la Russie, 32 210 pour le Kazakhstan, 5590 pour le Turkménistan et 4500 pour l'Azerbaïdjan<sup>37</sup>.

Enfin, ces mêmes États disposent des gisements d'hydrocarbures de la Caspienne. Si ceux-ci sont connus depuis bien longtemps – Marco Polo cite l'huile "indigeste mais bonne à brûler"<sup>38</sup> –, leur importance n'est réellement apparue qu'à partir du début des années 1990. On considère qu'ils représentent 1,5% des réserves mondiales prouvées de pétrole brut et 4% des réserves estimées de brut. Selon le bureau de consultants Wood Mackenzie<sup>39</sup>, ces réserves se trouveraient essentiellement au large du Kazakhstan et de l'Azerbaïdjan, qui disposeraient respectivement de 27.6 et de 6.7 mb (milliard de baril). Les réserves turkmènes et russes seraient de 2.1 et 0.6 mb. La somme de ces chiffres, 36.9 mb, correspond aux réserves combinées des États-Unis (22mb) et de la mer du Nord (17 mb). Cet ordre de grandeur est à comparer avec les réserves prouvées de pétrole du golfe Persique, qui représentent 679 mb. Selon cette même étude, la production globale de pétrole devait attendre 21.2 mb entre 2003 et 2020, au rythme d'environ 4 mb/j (millions de barils par jour) jusqu'en 2015 puis de 3,5 mb/j et enfin de 3 mb/j à partir de 2019. Les évaluations de l'US. Energy Information Administration, EIA, publiées en 2003<sup>40</sup>, sont moins importantes : les réserves prouvées atteindraient 10.6 mb, les États bénéficiaires étant le Kazakhstan (5.4 mb) et la Russie (2.7 mb). Les réserves probables se monteraient à 233 mb, principalement au Kazakhstan (92 mb) et au Turkménistan (80 mb). L'IEA prévoit par ailleurs une poursuite de l'augmentation de la production pétrolière jusqu'en 2025, date à laquelle elle devrait atteindre 5 mb/j. Le poids de la production reste

---

<sup>37</sup> Communiqué de presse du PNUE du 18 juin 2001, [www.unep.fr/IUC/press/cites/pr6-01a-f.pdf](http://www.unep.fr/IUC/press/cites/pr6-01a-f.pdf).

<sup>38</sup> cité par JEAN-CHRISTOPHE BRISARD, *La bataille de la mer salée*, Spectacle du Monde, octobre 2000, p.62

<sup>39</sup> Cité par JOHN ROBERTS, *Réserves énergétiques, politique des oléoducs et incidences sur la sécurité* Cahier de Chaillot n°65, décembre 2003, pp.91-92.

<sup>40</sup> *ibid.*

cependant marginal ; selon la BP 2004 statistical review of world energy<sup>41</sup>, l'Azerbaïdjan représente 0.4% de la production mondiale, le Kazakhstan 1.4%, le Turkménistan 0.3% et l'Ouzbékistan 0.2%.

Les réserves prouvées de gaz sont proportionnellement plus importantes ; elles représenteraient 142 tcf (trillion cubic feet), soit 4.2% des réserves mondiales. Les réserves potentielles sont considérables ; le seul Kazakhstan pourrait disposer de 159 tcf, le Kazakhstan de 88 tcf. La production actuelle est d'environ 2 200 bcf (billion cubic feet) et devrait atteindre un total de 80,3 tcf entre 2003 et 2020, au rythme de 14,3 bcf/j (billion cubic feet par jour) jusqu'en 2011 puis de 10 bcf/j jusqu'en 2020. Les pays producteurs sont également aujourd'hui des acteurs marginaux, le Turkménistan et le Kazakhstan représentant chacun 2.9% de la production mondiale.

Si les États du Caucase et d'Asie centrale sont riches en ressources naturelles de toute sorte, leur production reste cependant loin du niveau que pourrait leur autoriser leurs réserves ou leur potentiel. Cependant, au vu des prévisions de croissance des besoins en matières premières – minerais et hydrocarbures – il est logique qu'ils soient considérés comme des acteurs d'avenir.

b. Des économies encore faibles<sup>42</sup>.

Ces richesses naturelles ne suffisent pas pour autant à assurer la prospérité des ces États, qui ont rencontré de graves difficultés à réorganiser leurs économies après l'indépendance. Outre la faillite du système collectiviste socialiste, il leur a fallu gérer l'héritage des structures de production et de distribution soviétique. Une répartition des tâches était en effet en vigueur, les républiques d'URSS devant se spécialiser dans un domaine particulier – l'industrie d'armement pour la Georgie, les mines pour le Kazakhstan – tandis que le réseau de transport était organisé de manière centrifuge.

Tous ces États ont connu un cycle d'adaptation semblable, mais ne connaissent pas pour autant une situation homogène aujourd'hui. Ils ont généralement commencé par privatiser les petites et moyennes entreprises dès leur indépendance et jusqu'au milieu de la dernière décennie, par introduire une monnaie nationale avant de libérer les prix, puis ont mené des politiques leur permettant d'assurer la convertibilité des monnaies et visant à assurer l'afflux de capitaux étrangers et l'ouverture de leurs économies. Ils ont pour la plupart durement ressenti la crise russe de 1998 ; si leurs monnaies avaient été détachées du rouble, la Russie n'en était pas moins leur principal partenaire, et la plupart connurent un phénomène d'hyperinflation.

---

<sup>41</sup> disponible sur <http://www.BP.com>

<sup>42</sup> Sauf indication contraire, les chiffres sont extraits de JEAN RADVANYI, *Les États postsoviétiques : identités en construction, transformations politiques, trajectoires économiques*, Paris, Armand Colin, 2004.

L'Arménie a rapidement retrouvé une situation économique stable : dès 1995, le taux d'inflation retrouvait des niveaux supportables, tandis que le dram atteignait sa valeur d'équilibre en 1996. La stabilisation des fondamentaux macroéconomiques est avérée depuis 1998, mais 51% de la population vivrait en dessous du seuil de pauvreté et l'économie souffre toujours du blocus imposé par l'Azerbaïdjan et la Turquie en raison du conflit du Karabagh : une étude de la Banque mondiale datant de juin 2001 estime que sa levée entraînerait une augmentation du PIB de 30 à 38%.

L'Azerbaïdjan a bénéficié de la manne pétrolière, qui n'a pas été étrangère au succès des politiques de stabilisation monétaire, budgétaire et de change entreprises dès 1995. Cette richesse entraîne cependant un risque de dépendance : le secteur pétrolier représentait en 2000 65% des investissements étrangers, 76% des exportations et 50% des recettes fiscales. La découverte de forages secs en 1999 a d'ailleurs provoqué le départ d'opérateurs étrangers. La croissance pétrolière a cependant entraîné le développement de secteurs créateurs d'emploi, tels la construction ou l'hôtellerie.

Si la Georgie possédait un des niveaux de vie les plus élevés de l'URSS, il était le moins doté en ressources naturelles des États de la région ; son industrie était par ailleurs essentiellement intégrée au sein du complexe militaro-industriel soviétique. Le gouvernement n'a entamé ses réformes de stabilisation qu'à partir de 1995, avant d'être frappé en 1998 par une grave crise budgétaire qui a provoqué l'affaiblissement du lari et la reprise de l'inflation. La part de l'industrie n'a cessé de décroître au sein du PIB, l'agriculture et les services en assurant l'essentiel.

L'économie du Kazakhstan était essentiellement basée sur l'extraction de ses richesses minières. La découverte des gisements de la Caspienne lui a permis de diversifier quelque peu ses ressources ; les industries minières représentent cependant encore 80% de la production industrielle. Il a également réussi à préserver son agriculture céréalière, se plaçant parmi les six premiers exportateurs mondiaux (notamment de blé et d'orge). Enfin, il a également été couronné de succès dans la recherche d'investissements, attirant 80% des investissements directs de l'étranger de l'Asie Centrale en 1999, et se plaçant au deuxième rang dans la CEI, derrière la Russie. Il reste cependant très vulnérable aux variations des cours des matières premières, qui représentent 80% de ses exportations, le pétrole constituant à lui seul la moitié des exportations et 40% des recettes budgétaires.

Le Kirghizistan a semblé rencontrer la plus probante réussite dans la transformation de son économie : il avait ainsi achevé la privatisation des PME dès 1993, assuré la convertibilité du som en mars 1995 et été admis à l'OMC en décembre 1998, premier des États de la CEI. Ces réalisations doivent être mises en perspectives avec l'effondrement de la production industrielle, qui a baissé de plus de 50% en dix

ans, avec celui de son cheptel, qui est passé de 9,5 millions de têtes en 1991 à 4 millions en 1998, ou avec le taux de pauvreté, soit 50% de sa population.

L'Ouzbékistan a entamé très prudemment sa réforme économique ; pays majoritairement agricole à l'indépendance, peu industrialisé et peu ouvert, il a avant tout cherché à atteindre l'autosuffisance et a atteint cet objectif en matière de céréales et d'hydrocarbures. Ce conservatisme lui a permis d'enregistrer la plus faible baisse de la production industrielle de la CEI. Son économie reste par ailleurs socialiste, certains prix étant encore fixés administrativement et la convertibilité du soum ayant été abandonnée en 1996. Cependant, le départ symbolique du représentant du FMI en avril 2001 a contraint les dirigeants à revoir leur position ; ils ont ainsi lancé un programme de privatisation des grandes entreprises, unifié les taux de change et autorisé les PME à conserver leurs devises.

Le Tadjikistan était la république soviétique la moins développée et a vu de surcroît son économie s'effondrer à partir de 1997. Cet État est pourtant riche en ressources minérales, disposant de gisements de charbon, de cuivre, de plomb, d'or, d'argent et de pierres précieuses. Il a cependant été gravement handicapé par la guerre civile qui l'a frappé un an après son indépendance et n'a pris fin qu'en 1997. Le secteur de l'industrie connaît d'ailleurs une reprise depuis cette date, mais est encore loin de sa pleine capacité ; ainsi, l'usine d'aluminium de Toursounzade n'a produit en 2000 que 282 000 tonnes pour une capacité totale de 500 000 tonnes. Le Tadjikistan doit par ailleurs importer toute son alumine. Si l'agriculture reste le premier employeur, la production de coton a diminué de 60% en dix ans. Enfin sa situation tant géographique que politique a découragé les investisseurs internationaux, et il ne reçoit que 1.1% de l'investissement direct de l'étranger, IDE, total en Asie centrale.

Le Turkménistan a probablement l'économie qui a le moins évolué, ses dirigeants ne cherchant pas à s'éloigner du modèle soviétique. La reprise de la production y a d'ailleurs été observée tardivement, à partir de 1999, et ce malgré la manne des hydrocarbures de la Caspienne. L'économie turkmène est aujourd'hui largement dépendante de cette ressource, qui représente 80% des exportations.

La situation économique régionale n'est donc guère florissante, comme le résume le tableau suivant :

|              | PNB<br>En milliards \$ | Croissance du PIB | PNB/habitant<br>En \$ | Rang /227 | Solde du commerce<br>extérieur (milliards de \$) |
|--------------|------------------------|-------------------|-----------------------|-----------|--|
| Arménie      | 2.62                   | 10.1              | 860                   | 162       | -0,35  |
| Azerbaïdaj   | 6.08                   | 10.8              | 740                   | 167       | -0.3   |
| Georgie      | 3.43                   | 5.3               | 670                   | 170       | -0.34  |
| Kazakhstan   | 24.08                  | 9.6               | 1615                  | 136       | -0.1   |
| Kirghizstan  | 1.55                   | 2.2               | 310                   | 200       | -0.06  |
| Ouzbékistan  | 7.35                   | 4.5               | 290                   | 197       | +0.24  |
| Tadjikistan  | 1.2                    | 1                 | 190                   | 217       | -0.14  |
| Turkménistan | 6.09                   | 12.7              | 1110                  | 151       | +0.25  |

Source : Atlaséco 2005 du Nouvel observateur, chiffres de 2003

Par ailleurs, au delà de leur pauvreté, ces États sont pour la plupart extrêmement dépendant de la Russie, qui est très souvent leur principal fournisseur et client, comme le montre le tableau suivant :

|              | % des exportations<br>destinées à la Russie | Rang de la Russie<br>comme client | % des importations<br>provenant de Russie | Rang de la Russie<br>comme fournisseur |
|--------------|---|-----------------------------------|---|--|
| Arménie      | 12.8  | 2                                 | 19.8                                      | 1                                      |
| Azerbaïdaj   | 4.4   | 4                                 | 16.9                                      | 1                                      |
| Georgie      | 17  | 2                                 | 15  | 1                                      |
| Kazakhstan   | 15.2  | 1                                 | 39.3                                      | 1                                      |
| Kirghizstan  | 16  | 2                                 | 20  | 1                                      |
| Ouzbékistan  | 16.7  | 1                                 | 15.8                                      | 1                                      |
| Tadjikistan  | 15  | 2                                 | 17  | 2                                      |
| Turkménistan | 6   | 4                                 | 11  | 3                                      |

Ces économies se retrouvent donc dans une situation comparable à celle qu'ont connue les colonies françaises à l'indépendance : dépourvues d'un tissu industriel efficace, dépendantes d'un partenaire majeur, adossées à quelques rares productions agricoles ou minières. Elles ont certes pu bénéficier de l'aide d'organismes qui au début des années 1960 n'existaient pas ou avaient une moindre envergure (BERD, FMI, Banque mondiale), mais à l'heure de la globalisation des économies, elles ont surtout porté leur attention sur le problème des échanges, et donc des voies de communication.

c. L'enjeu des voies de communication

Les États du Caucase et d'Asie centrale souffrent d'un enclavement dont les raisons sont triples : géographiques, techniques et politiques. Ainsi, seule la Georgie a accès à une mer ouverte, tandis que l'Asie centrale est bordée au sud par la chaîne himalayenne et de nombreux déserts. Sur le plan des infrastructures, les voies de communication héritées de l'Union Soviétique sont organisées selon un schéma radial centré sur Moscou. Enfin, dans le domaine politique, l'Arménie est soumise à un blocus de la part de la Turquie et de l'Azerbaïdjan, tandis que les projets financés par des investissements américains ne peuvent s'orienter en direction de l'Iran. Toutes ces contraintes soulignent l'importance des projets visant à ouvrir ces économies sur les marchés internationaux, en particulier l'Europe et la Chine.

La Russie reste l'acteur majeur dans ce domaine. Sa mainmise a certes disparu lors de l'éclatement de l'URSS, mais la dispersion des infrastructures et des réseaux a renforcé son rôle pivot. De surcroît, confrontée à la concurrence de nouveaux entrants tels la Turquie ou l'Union européenne, elle a cherché à définir une stratégie de modernisation de l'offre de transport, tant en matière de sécurité et d'efficacité que de tarifs. Ainsi, au projet de liaison mer Baltique-mer Noire envisagé par l'UE via Helsinki – États baltes – Minsk – Kiev – Odessa, Moscou a opposé un axe Helsinki – Moscou – Astrakhan – Novorossisk, qui présente entre autres avantages ceux de n'imposer qu'un franchissement de frontière et d'éviter la Biélorussie, dont les relations avec la Lituanie comme l'Ukraine sont agitées. La Russie a également signé en septembre 2000 un accord avec l'Iran et l'Inde permettant de prolonger ce couloir vers les ports iraniens et les pays du Golfe Persique par le développement du port d'Olia, avant-port d'Astrakhan sur la Volga<sup>43</sup>. Ce projet sera conforté par la création d'une société chargée de rétablir puis d'exploiter la voie ferrée transcaucasienne, à laquelle participeront la Russie, la Georgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan<sup>44</sup>. La Russie a également cherché à développer les relations ferroviaires avec la Chine, en particulier en relançant le Transsibérien et en prolongeant le Transaralien. Le premier devrait pouvoir rejoindre une branche du Transasiatique, le reliant au port chinois de Lianyungang, sur la mer Jaune, via le Kazakhstan et Urumqi.

Autre projet régional majeur, le TRACECA<sup>45</sup> (Transport Corridor Europe Caucasus) vise à relier l'Union européenne à l'Asie centrale via la Turquie et le Caucase. Proposé en 1993 par l'UE et financé par la BERD, il doit combiner transport maritime, voie ferrée et route et se veut une réponse globale en envisageant également une harmonisation des politiques douanières et fiscales et en s'adossant à des

---

<sup>43</sup> JEAN RADVANYI, Réseaux de transport, réseaux d'influence : nouveaux enjeux stratégiques autour de la Russie, Hérodote, 1<sup>o</sup> trimestre 2002, p.52-54.

<sup>44</sup> Caucase : vers le rétablissement de la ligne ferroviaire transcaucasienne ? RIA Novosti, 5 novembre 2004.

<sup>45</sup> Cf carte en annexe 4

projets d'oléoduc (Inogate) et de couloir aérien (Southern Ring Air Route<sup>46</sup>). Treize pays y participent aujourd'hui : les trois républiques du Caucase et les cinq d'Asie centrale, l'Ukraine, la Turquie, la Moldavie, la Bulgarie et la Roumanie. Rebaptisé en 1996 "Route de la soie du XXI<sup>ème</sup> siècle", ce projet a mobilisé des fonds importants mais rencontré de nombreuses difficultés. Après un investissement initial de 110 millions d'euros par l'UE, il a reçu 700 millions d'euros de la Commission – par l'intermédiaire de la BERD – mais aussi des aides s'élevant à plus d'un milliard d'euros de la part d'organismes internationaux et de bailleurs privés, notamment japonais. Si les travaux ont pu débuter en 1994, ils ont eu du mal à progresser ; le conflit du Karabakh rendait impraticable la liaison Turquie-Azerbaïdjan tandis que l'Arménie était soumise au blocus de ces deux pays. Par ailleurs, la voie prévoit trois transbordements fer-mer, et l'expertise apportée par l'UE en matière d'harmonisation douanière n'a pas porté ses fruits ; on assiste au contraire à un cloisonnement administratif de la zone<sup>47</sup>.

C'est donc dans la dimension du transport que se dessine une rivalité entre blocs. Si les richesses naturelles abondent, les capacités d'exploitation restent insuffisantes ; de la même façon, les économies nationales restent fragiles et ne constituent pas des marchés susceptibles de donner lieu à des batailles commerciales. En revanche, de l'organisation des réseaux de transports dépend le succès futur de l'intégration des États dans l'économie mondiale ; c'est également une source de revenus régulière, qu'ils proviennent de péages ou de droits de douane. La Russie cherche donc à retrouver une position dominante en améliorant l'infrastructure existante et en tirant profit de sa position géographique, tandis que les nouveaux États tentent de diversifier leurs débouchés. Cette rivalité a été particulièrement visible dans la définition des projets d'oléoducs et de gazoducs.

## 2.2. LE TRACE DES OLEODUCS ET DES GAZODUCS<sup>48</sup>

La découverte de nouveaux gisements dans la zone de la mer Caspienne a coïncidé avec l'accession à l'indépendance des États producteurs. Ceux-ci ont alors dû combiner la création ou la modernisation des réseaux d'oléoducs ou de gazoducs leur permettant d'écouler leur production avec la réorganisation politique générale. De surcroît, ne disposant pas des capacités de financement nécessaires à ces réalisations, ils ont dû faire appel à des entreprises étrangères, le plus souvent réunies dans des condominium ; les motivations propres de ces dernières sont donc également entrées en jeu. Nous examinerons tout d'abord les enjeux qui sous-tendent ces projets avant d'établir un tableau des besoins,

---

<sup>46</sup> JEAN RADVANYI, Quand les occidentaux poussent les nouveaux États indépendants loin de Moscou, *Le Monde diplomatique*, juin 1998, pp.18-19.

<sup>47</sup> JEAN RADVANYI, Réseaux de transport, réseaux d'influence : nouveaux enjeux stratégiques autour de la Russie, *Hérodote*, 1<sup>o</sup> trimestre 2002, p.57.

<sup>48</sup> Cf carte en annexe 5

puis de nous nous intéresser aux différentes hypothèses qui ont été envisagées et aux raisons qui ont présidé aux choix effectués. Ce sont ces raisons qui doivent nous permettre de déterminer si l'expression « Grand jeu », couramment employée à propos de cet épisode, est pertinente.

a. Les enjeux.

La logique qui sous-tend le tracé des oléoducs et des gazoducs est de même nature que celle qui préside à celui de toutes les voies de communication. Il s'agit tout d'abord pour les pays producteurs de diversifier leurs réseaux pour ne pas se retrouver sous la menace d'un blocus et de s'assurer de la sécurité des zones traversées. La Russie, qui disposait d'un monopole sur le transport, n'a en effet pas hésité à l'utiliser comme moyen de pression, en particulier en limitant ou en suspendant les livraisons de pétrole kazakh ou de gaz turkmène à l'Ukraine<sup>49</sup>. Les multiples conflits qui ont déchiré le Caucase – Abkhazie, Ossétie, Tchétchénie, Karabakh - étaient autant de menaces pesant sur les infrastructures existantes ou sur les projets alternatifs.

Les pays riverains de ces producteurs ont tout intérêt à être traversés par les gazoducs et oléoducs, qui représentent des sources de revenu importantes par le biais des taxes de passage. L'Ukraine, par laquelle transite 90% des exportations de gaz russe vers l'Europe, reçoit en paiement 30 milliards de m<sup>3</sup> de gaz, soit la moitié de ce qu'elle achète à la Russie. Par ailleurs la modernisation des réseaux ou la construction de nouveaux s'effectuant dans le cadre de condominium dominés par les économies développées, elles entraînent des retombés indirectes, qu'il s'agisse d'emploi ou d'investissement.

Enfin les pays consommateurs recherchent des itinéraires permettant de satisfaire la production et d'assurer la sûreté de l'acheminement tout en étant les moins chers possibles, c'est à dire souvent les plus courts. La sûreté de l'acheminement tient autant à la sécurité physique de l'infrastructure qu'à la stabilité politique de l'État hôte. Les oléoducs comme les gazoducs sont en effet le plus souvent enterrés à au moins un mètre de profondeur, et seules les stations de pompage ou de réduction de pression, faciles à protéger, sont vulnérables à l'action d'une guérilla ou d'un mouvement terroriste. En revanche, la déstabilisation de l'État, qu'il s'agisse d'une crise politique majeure telle celle qui a ébranlé la Georgie en 2003, d'une guerre civile ou d'un conflit armé, est susceptible de provoquer une interruption durable<sup>50</sup>.

La détermination des trajets des oléoducs et des gazoducs répond donc à des motivations diverses et parfois contradictoires. Nécessitant des investissements très importants, que ne peuvent assurer seules

---

<sup>49</sup> JEAN RADVANYI, Réseaux de transport, réseaux d'influence : nouveaux enjeux stratégiques autour de la Russie, Hérodote, 1<sup>o</sup> trimestre 2002, p.47.

<sup>50</sup> JOHN ROBERTS, Réserves énergétiques, politique des oléoducs et incidences sur la sécurité, Cahier de Chaillot n°65, décembre 2003, p. 99.

les compagnies nationales de la région, ces projets sont le plus souvent confiés à des condominium dont le principal souci est la rentabilité. Le premier facteur entrant en jeu dans leur définition est ainsi lié à la localisation et au potentiel des gisements.

b. Des besoins nouveaux face à une infrastructure insuffisante.

On distingue trois principales zones d'exploitation des hydrocarbures dans la région de la mer Caspienne. La première se situe au nord-ouest, sur la côte kazakhe aux alentours de Tengouiz ; elle comporte plusieurs champs géants, dont ceux de Tengouiz et Karatchanagak, qui referment du gaz comme du pétrole. Le potentiel de production des nappes pétrolières est d'environ 35 à 40 Mt/a (million de tonnes par an), les réserves pouvant atteindre un milliard de tonnes de pétrole et 450 milliards de m<sup>3</sup> de gaz. Le gisement de Tengouiz est exploité conjointement par deux entreprises américaines, Chevron et Mobil. Un consortium, l'Offshore Kazakhstan International Operating Company, OKIOC, a été créé pour exploiter le site de Kashagan. Il regroupe Shell, ExxonMobil, Total, ENI-AGIP, Impex, Phillips Petroleum et Statoil ; les quatre premiers groupes ont même racheté les parts de BP, que ce dernier envisageait de vendre à deux compagnies chinoises, CNOOC et Sinopec.

Un second bassin s'étend au sud de la mer, entre les côtes de l'Azerbaïdjan et celles du Turkménistan. Il fut le premier à être exploité et comporte plusieurs champs importants, essentiellement dans la zone azérie (Chiragh, Guneshli, Azéri) et recelant dans leur majorité du pétrole. On estime que les gisements de Chiragh-Azéri recèlent environ 650 Mt de pétrole ; son exploitation a été confiée au consortium Azerbaïdjan International Operating Company, AOIC, qui regroupe des entreprises américaines (Amoco 17%, Unocal, 10%, Exxon 8%, Pennzoil 5%), européennes (BP 17%, Statoil 9%, Ramco 2%), russes (Lukoil, 10%) et azérie (SOCAR 10%).

La troisième zone, située à l'est de la Caspienne, est celle de l'Amou Daria, recouvrant des gisements situés au Turkménistan et en Ouzbékistan. On considère que le premier dispose de 3000 milliards de m<sup>3</sup> et le second de 1900 milliards de m<sup>3</sup>.

Pour satisfaire le développement de ces sites, deux oléoducs reliaient Bakou à Novorissiisk et à Batoumi, deux ports sur la mer Noire respectivement russe et géorgien ; le second, délabré, exigeait de gros investissements pour être opérationnel et traversait la région du Karabakh, siège d'une guerre civile. Par ailleurs, leurs capacités étaient insuffisantes pour répondre aux productions espérées. Les gisements du sud de la Caspienne pouvaient donc être exportés, ce qui n'étaient pas le cas des champs pétrolifères situés au nord, en particulier au Kazakhstan. L'exportation du gaz naturel extrait à l'est de la Caspienne pouvait être assurée par le réseau de gazoduc reliant les gisements situés au sud de la Caspienne (au Turkménistan) avec ceux du nord (au Kazakhstan et en Russie) pour rejoindre ensuite le réseau principal russe puis l'Europe, via l'Ukraine. Là encore les capacités de transport étaient insuffisantes.

La Russie, désireuse de maintenir si ce n'est sa mainmise au moins son influence dans la région a alors privilégié la construction ou la rénovation des réseaux qui traversaient son territoire. Elle a également profité de cette réorganisation pour chercher à contourner l'Ukraine par laquelle transitait 90% de ses exportations de gaz destinés à l'Union européenne. A l'opposé, les nouveaux pays producteurs ont promu la création de nouvelles voies d'exportation leur permettant de réduire leur dépendance. Mais c'est l'intervention de l'Union européenne et des États-Unis, directement ou par le biais des participations qu'ont prises des entreprises dans les consortium d'exploitation, qui a provoqué l'élargissement du plan géopolitique au plan géostratégique ; il ne s'agissait plus uniquement d'assurer dans les meilleures conditions le transport des hydrocarbures, mais aussi de constituer des zones d'influence.

c. Projets et réalisations

Chronologiquement, le premier projet à voir le jour fut la rénovation de l'oléoduc Bakou-Novorossiisk, qui fut opérationnel dès octobre 1997. Financé par le consortium AIOC, il a coûté 500 millions de dollars et permet de transporter environ 150 000 b/j (barils par jour). Ce projet correspondait aux intérêts russes, puisqu'il traversait son territoire ; il satisfaisait également l'AIOC, en lui permettant d'exporter sa production à moindre coût et dans des délais assez brefs. Il a d'ailleurs fait l'objet d'une amélioration, le Russie construisant une déviation permettant d'éviter la Tchéchénie en 2001. Le Kazakhstan a conclu en 1997 un accord pour la construction d'un oléoduc sous-marin reliant le gisement de Tengouiz, à Bakou, et lui permettant de rejoindre ensuite Novorossiisk. Pour un coût de 2.2 milliards de dollars, la portion sous-marine aura une capacité de 1.3 Mb/j.

L'Azerbaïdjan cherchait cependant à s'émanciper de la tutelle russe et a également lancé la construction d'un oléoduc Bakou-Soupsa, port Géorgien sur la mer Noire, qui a été inauguré en avril 1999. D'une capacité d'environ 115 000 b/j, il doit à terme transporter 240 000 b/j<sup>51</sup>. Ce projet a été financé par l'AIOC moyennant un investissement de 500 millions de dollars. Il permettra également d'acheminer du pétrole kazakh, lequel aura rejoint Bakou par l'oléoduc sous-marin provenant de Tengouiz.

Ses capacités de production n'étant pas encore entièrement atteintes, l'Azerbaïdjan a décidé de mettre en œuvre un troisième projet, le Main Export Pipeline, MEP, qui doit relier Bakou au port turc de Ceyhan via Tbilissi. S'il a été envisagé dès juin 1992<sup>52</sup>, le projet n'a été officiellement approuvé qu'en août 2002, et fin 2003, 30% des 1768 km étaient achevés ; il n'est cependant pas encore opérationnel. Effectué sous la conduite de BP, il doit permettre de transporter 1 mb/j pour un coût estimé entre 2.2 à 4.5

---

<sup>51</sup> JOHN ROBERTS, Réserves énergétiques, politique des oléoducs et incidences sur la sécurité Cahier de Chaillot n°65, décembre 2003, p. 93.

<sup>52</sup> ANNIE JAFALLIAN, L'oléoduc Bakou-Ceyhan : paradoxes et cohérence de la stratégie américaine des pipelines, Politique étrangère, printemps 2004, p.152.

milliards de dollars<sup>53</sup>. Ce projet sera doublé d'un gazoduc, le SCGP, qui doit être mis en service début 2006. Ce projet a dans un premier temps reçu un soutien appuyé de la part des autorités américaines. Celles-ci s'opposaient en effet très fermement à l'option consistant à rejoindre le réseau iranien à Tabriz, puis éventuellement le golfe Persique via le terminal de Chiraz. Un décret-loi était ainsi publié en mars 1995, interdisant à toute compagnie américaine d'investir dans l'exploitation des ressources pétrolières iraniennes. Cette hypothèse présentait le double avantage d'être assez économique et d'intégrer le réseau caucasien dans un réseau éprouvé aux fortes capacités. La position américaine favorisait cependant très nettement l'axe est-ouest, qui bénéficiait à son allié turc et permettait de mettre en œuvre une politique de roll-back à l'égard de la Russie. Washington n'a pas ménagé ses efforts pour encourager ce projet : un poste de conseiller spécial auprès du président pour la diplomatie énergétique dans le bassin de la Caspienne était créé en juillet 1998, tandis qu'en octobre de la même année la Trade Development Agency, TDA, accordait une assistance technique d'un montant de 823 000 dollars destinée à améliorer l'expertise pour l'étude des tracés de l'oléoduc et du gazoduc<sup>54</sup>. A l'occasion de l'inauguration du terminal de Sangachal, à proximité de Bakou, le président Bush se félicita de ce que « cet important projet soit en cours et que les États-Unis aient activement contribué à son développement<sup>55</sup>. »

La Russie a cependant poursuivi sa politique de développement de la « voie nord » et a réalisé un gazoduc reliant les gisements du nord du Kazakhstan avec le port de Novorossiisk au sein du Caspian Pipeline Consortium, CPC. Ce consortium réunit les autorités russes (24%) et kazakhes (19%), mais aussi le sultanat d'Oman (7%) et des entreprises telles Chevron (15%), Rosneft, Shell, Agip et BP. Cette liaison est opérationnelle depuis septembre 2001, et a exigé 4.5 milliards de dollars d'investissement. Elle permet actuellement d'acheminer 600 000 b/j, mais devrait à terme atteindre 1 350 000b/j. La Russie a également décidé d'augmenter le quota de transit du pétrole kazakh de 3.5 à 15 millions de tonnes, incitant ainsi Almaty à délaisser progressivement les voies transitant par Bakou<sup>56</sup>.

Les diverses réalisations russes aboutissant à Novorossiisk ont contrarié les projets turcs, qui cherchent maintenant à limiter le trafic de pétroliers dans les Détroits ; on estime le transit actuel entre 55 et 60 millions de tonnes par an, la capacité maximale théorique étant d'environ 80 millions de tonnes. Pour contourner cet obstacle, la Russie envisage la construction d'un oléoduc entre le port bulgare de Burgas, sur la mer Noire et le port grec d'Alexandroupolis, sur la Méditerranée. La géostratégie rejoint bien là la

---

<sup>53</sup> JOHN ROBERTS, Réserves énergétiques, politique des oléoducs et incidences sur la sécurité, Cahier de Chaillot n°65, décembre 2003, p. 92.

<sup>54</sup> ANNIE JAFALLIAN, L'oléoduc Bakou-Ceyhan : paradoxes et cohérence de la stratégie américaine des pipelines, Politique étrangère, printemps 2004, p.155.

<sup>55</sup> Presidential statement, 18 septembre 2002, <http://usinfo.state.gov/regional/eur/pipeline-091802.htm>

<sup>56</sup> JEAN RADVANYI, Réseaux de transport, réseaux d'influence : nouveaux enjeux stratégiques autour de la Russie, Hérodote, 1<sup>o</sup> trimestre 2002, p.49.

géopolitique, l'acheminement du pétrole étant assuré en jouant des rivalités entre la Turquie d'une part, la Grèce et la Bulgarie d'une autre.

Si elle s'oppose à la Turquie à propos des débouchés du pétrole, la Russie a su s'en faire un allié pour diversifier les trajets, qui passaient pratiquement tous par l'Ukraine. Le projet du BlueStream, réalisé par les sociétés russe Gasprom et italienne ENI, rejoint le terminal gazier de Djougba avec le port turc de Samsun par le biais d'un gazoduc sous-marin ; les travaux ont été achevés en 2002.

La politique américaine d'isolement de l'Iran a rencontré quelques échecs : le Kazakhstan exporte en effet une partie de sa production par le biais d'accords de swap<sup>57</sup> et a réalisé une jonction avec le réseau d'oléoducs iranien ; Un gazoduc a également été construit entre Korpheze au Turkménistan et Kurt-Kui en Iran. D'une capacité de 12 bcm/a, il transporte actuellement 6bcm/a.

Il peut donc sembler donc que l'on ait bien assisté à un Grand jeu, des stratégies antagonistes apparaissant clairement : s'opposeraient un bloc dominé par la Russie et regroupant le Kazakhstan et le Turkménistan à un autre, au sein duquel apparaissent les Etats-Unis, la Turquie et l'Azerbaïdjan tandis que l'Iran, malgré quelques accords mineurs, semblait évincé d'un théâtre au sein duquel sa proximité géographique comme son expertise semblaient devoir lui assurer une place prépondérante. Il faut cependant nuancer ce tableau : si la politique menée par les Etats-Unis entre 1990 et 2000 semble correspondre à une volonté de roll back, le déclenchement de la guerre contre le terrorisme s'est accompagné d'un rapprochement avec la Russie tandis que le refus de la Turquie d'accueillir des troupes américaines à l'occasion de la deuxième guerre du Golfe provoquait un refroidissement très net des relations entre ces deux pays. Il semble également que la priorité de la Turquie ait basculé ses efforts de l'Asie centrale, où elle n'a pas réussi à obtenir le rôle de leader régional qu'elle espérait pour se tourner vers l'Europe ; sa rivalité avec la Russie s'estompe donc, comme le montre la mise en service du Bluestream. Cette nuance apparaît également dans les stratégies suivies par les compagnies pétrolières ; toutes, russes, américaines, européennes ont choisi de participer à la majorité des projets d'exploitation comme de transport.

---

<sup>57</sup> accords au termes desquels l'Iran consomme du pétrole kazkah et vend en contrepartie du pétrole extrait sur son territoire pour le compte du Kazakhstan.

## CONCLUSION

Nous avons caractérisé le Grand jeu de trois traits : il s'est inscrit dans une dynamique entre puissance en expansion, s'est traduit par des conflits indirects et a trouvé une conclusion diplomatique. La réorganisation du Caucase et de l'Asie centrale s'est bien inscrite dans une dynamique : reflux de la puissance russe, émancipation de certains Etats, implantation des Etats-Unis et, dans une moindre mesure, de l'Europe. Ces mouvements ne sont cependant pas incompatibles et peuvent donner lieu à une collaboration plutôt qu'à un affrontement. Il est certes indéniable que c'est à regret que la Russie s'est retirée de l'étranger proche, et la mauvaise volonté qu'elle met à évacuer les dernières bases qu'occupe son armée en Georgie en témoigne<sup>58</sup>. On ne peut cependant dire que la Russie ait été chassée, et d'ailleurs aucun conflit armé n'a opposé un des nouveaux Etats à l'ancienne puissance tutélaire. Il est également contestable que la politique menée par l'administration Clinton correspondait à une volonté de contenir la Russie et visait sinon à la supplanter, du moins à apporter une aide aux nouveaux Etats leur permettant d'acquérir une certaine autonomie, en particulier dans le Caucase. Cette compétition a été particulièrement visible dans la négociation des tracés des oléoducs et des gazoducs. On n'a cependant pas assisté à l'émergence de blocs antagonistes, tout d'abord de par la position dominante qu'a conservé la Russie, tant du fait de sa position géographique que de sa puissance économique ou militaire. Ensuite parce que des rivalités sont très rapidement apparues entre les nouveaux Etats, en particulier dans le Caucase, ou en leur sein. Devant se consacrer aux conflits les opposant – Arménie et Azerbaïdjan – ou les déchirant – Georgie, Tadjikistan, ou encore ne trouvant d'accord devant les rivalités économiques – le statut de la mer Caspienne, ces Etats se sont avant tout préoccupés de la situation régionale avant de chercher à prendre place sur l'échiquier mondial. Nous retrouvons là le deuxième trait du grand jeu : les affrontements indirects. Il est impossible d'établir de façon formelle que la Russie ou les Etats-Unis aient pris une part active aux affrontements armés ou aux soulèvements qui ont ébranlé la région. Il est donc difficile de conclure à la résurgence d'un grand jeu. Il serait plus juste d'affirmer que le Caucase et l'Asie centrale ont été l'objet de l'attention des grandes puissances mondiales et que celles-ci ont cherché à profiter de la réorganisation économique et politique pour obtenir des gains ponctuels. Le déclenchement de la guerre contre le terrorisme par les Etats-Unis a d'ailleurs provoqué une évolution très nette vers une collaboration avec la Russie. En témoigne le ballet qu'a occasionné le déploiement des forces américaines en Asie centrale et la réorganisation des accords portant sur la surveillance aux frontières de la CEI. Si celle-ci devait rester aux mains de la Russie., le dispositif a évolué avec le temps. Le contrôle de la frontière kirghize avec la Chine a ainsi été transféré aux autorités de Bichkek à la suite d'un accord signé le 17 juillet 1999 entre la Russie et le Kirghizstan ; en novembre 1999, le traité entre la Russie et le Turkménistan est arrivé à expiration, et Ashgabat a à son compte la surveillance des frontières avec l'Afghanistan et l'Iran.

---

<sup>58</sup> IRINA DE CHIKOFF, Tbilissi somme la Russie d'évacuer ses bases, Le Figaro, 12 mars 2005.

Les gardes-frontières ne restent donc présents qu'au Kazakhstan et au Tadjikistan. Cette présence n'est cependant pas négligeable : on compte ainsi quelques 20 000 hommes déployés sur la frontière tadjiko-afghane. Simultanément, face au développement de la menace terroriste en Asie Centrale et dès 1999, les Etats-Unis ont porté une attention particulière au problème de l'étanchéité des frontières. Un programme de coopération entre les Etats-Unis, le Kazakhstan, le Kirghizstan et l'Ouzbékistan a été mis en place à partir d'avril 2000. Dans le cadre de ce CASI, Central Asian Border Security Initiative, chacune des républiques s'est vue attribuer trois millions de dollars en 2000 et neuf en 2001, ces sommes étant destinées à favoriser le contrôle des frontières et la lutte contre la prolifération des armes. Cette initiative a depuis été élargie au Tadjikistan et au Turkménistan, et en décembre 2001 l'effort fourni par les Etats-Unis pour entraîner et équiper les gardes frontières s'élevaient à 70 millions de dollars<sup>59</sup>. La Russie reste l'acteur militaire majeur dans la région, et la présence de troupes américaines semble d'avantage correspondre au soucis de combler un vide sécuritaire qu'à celui de supplanter la Russie. Cette volonté d'éviter la déstabilisation apparaît clairement dans la déclaration conjointe russo-américaine qui a suivi le sommet entre les présidents Bush et Poutine des 23 au 25 mai 2002 : "En Asie Centrale et dans le Caucase du Sud, nous reconnaissons notre intérêt commun à promouvoir la stabilité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de toutes les nations de la région. Les Etats-Unis et la Russie rejettent le modèle de rivalité entre grandes puissances, modèle qui a échoué et ne peut qu'accroître le potentiel de conflits dans ces régions<sup>60</sup>."

Cet équilibre pourrait cependant se modifier si les Etats-Unis cherchaient à maintenir dans la durée le dispositif militaire qu'ils ont établi en soutien aux opérations en Afghanistan (base de Kulyab au Tadjikistan, aéroport de Bichkek-Manas au Kirghizstan accueillant 3000 hommes et ayant nécessité un investissement de 25 millions de dollars pour sa rénovation, base aérienne de Khanabad en Ouzbékistan, où stationnent 1500 à 2000 hommes). Tant la Russie que la Chine pourraient prendre ombrage de ce maintien dans une région que la première persiste à considérer comme relevant de sa zone d'influence et dans laquelle la seconde voit un gisement des matières premières dont elle est friande.

---

<sup>59</sup> SOPHIA NOGUIER, *Stratégies régionales américaines : révolution stratégique après le 11 septembre*, étude de l'institut d'expertise et de prospective de l'ENS, avril 2003, p.30.

[http://www.defense.gouv.fr/sites/das/dossiers/strategies\\_regionales\\_americaines\\_apres\\_le\\_11\\_septembre825](http://www.defense.gouv.fr/sites/das/dossiers/strategies_regionales_americaines_apres_le_11_septembre825)

<sup>60</sup> <http://www/withouse.gov/news/releases/2002/05/20020524-2.html>

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES

AYMERIC CHAUPRADE, *Géopolitique, constantes et changements dans l'histoire*, Paris, Ellipses, 2001.

MOHAMMAD-REZA DJALILI ET THIERRY KELLNER, *Géopolitique de la nouvelle Asie centrale*, Paris, PUF, 2003

PATRICK KARAM, *Asie centrale, le nouveau Grand jeu*, Paris, L'harmattan, 2002.

JEAN RADVANYI, *Les Etats post soviétiques : identités en construction, transformations politiques, trajectoires économiques*, Paris, Armand Colin, collection U, 2004.

OLIVIER ROY, *La nouvelle Asie centrale ou la fabrication des nations*, Paris, Le Seuil, 1997.

FRANÇOIS THUAL, *Le Caucase*, Paris, Flammarion, 2001;

RAPPORT DE L'IHEDN, 51<sup>ème</sup> session, 2<sup>o</sup> phase, comité 4, *Les rivalités pétrolières autour du pétrole de la mer Caspienne : une menace pour la sécurité européenne ?*, disponible sur <http://www.ihedn.fr>

### ARTICLES

VICTOR CHETERIAN, *L'Asie centrale, base arrière américaine*, *Le monde diplomatique*, février 2003.

A. GUILLEMOLES, *Le contrôle des ressources énergétiques, enjeu stratégique pour la Russie*, *Problèmes économiques*, 16 octobre 1996.

PIERRRE HASKI, *Six Etats s'associent en Asie Centrale*, *Libération*, 17-18 juin 2001

LORRAINE GILLET, *Le GUUAM en quête d'un second souffle*, in *Regard sur l'Est*, avril 2004. ANNIE JAFALLIAN, *L'évolution de la politique américaine dans la région de la mer Caspienne*, *Annuaire français de relations internationales*, 2003, n°4, pp.532-545.

ANNIE JAFALLIAN, *Russie, Etats-Unis, Asie centrale : la nouvelle version "Grand Jeu"*, *Annuaire stratégique et militaire*, Paris, F.R.S., Odile Jacob, 2002, pp. 54-69.

ANNIE JAFALLIAN, *Appels d'influence dans le Caucase du sud : opposition et convergences des axes de coopération*, *Géoéconomie*, hiver 2003-2004, n°28, pp.63-82.

ANNIE JAFALLIAN, *L'oléoduc Bakou-Ceyhan : paradoxes et cohérence de la stratégie américaine des pipelines*, *Politique étrangère*, printemps 2004, n°1, pp.151-163.

ANNIE JAFALLIAN, *Asie centrale : quels partenariats stratégiques pour les Etats-Unis*, *Annuaire stratégique et militaire*, Paris, F.R.S., Odile Jacob, 2004.

THIERRY KELLNER, *Bouleversements et reconfiguration régionale en Asie centrale (1991-1994)*, *Conférence proceedings n°6 "The illusions of transition : wich perspectives for Central Asia and the Caucasus"*, Genève, IUHEI, 2004.

RICHARD MEESE, La Mer Caspienne, quelques problèmes actuels, *Revue générale de droit international public*, 1999/2.

SYLVAIN PASQUIER, Bush braconne sur les terres de Moscou, *L'express*, 11 octobre 2001.

HELENE PRADON, Les enjeux de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale, *Annuaire français de relations internationales*, 2003, volume 4.

ALEXANDRE RAR, La nouvelle géographie de l'Asie centrale, *Courrier International*, 31 octobre 2003.

JEAN RAVADNYI, Réseaux de transport, réseaux d'influence : nouveaux enjeux stratégiques autour de la Russie, *Hérodote*, 1<sup>o</sup> trimestre 2002.

PAUL TAVERNIER, Le statut juridique de la Mer Caspienne : mer ou lac? La pratique des Etats vue à travers les documents publiés par les Nations Unies, *Actualité et droit international*, octobre 1999.

ANNE DE TINGUY, Les nouveaux Etats indépendants et la Caspienne : l'apprentissage d'une nouvelle vie internationale, *Cahier d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, n°23, janvier-juin 1997.

## ANNEXES

Annexe 1 : Carte du Caucase et de l'Asie centrale.

Annexe 2 : tableau récapitulatif des organisations politiques.

Annexe 3 : carte des gisements en mer Caspienne.

Annexe 4 : le TRACECA

Annexe 5 : Le tracé des oléoducs et des gazoducs.